DOCUMENT RELATIF A L'OFFRE
Maintenance préventive et corrective des matériels de marque SDEC au profit des unités soutenues par la PFC Brest

OPERATEUR ECONOMIQUE	CORRESPONDANT DE L'OPERATEUR ECONOMIQUE
Cachet de la Société	Nom : Téléphone : Mail :

A COMPLETER PAR L'OPERATEUR ECONOMIQUE (chaque case doit être remplie ou justifiée).

1 - Prix

- **Poste 1 : maintenance préventive**

Appareils	**N° de série (à titre indicatif)**	**Site**	**Prix forfaitaire d'une visite annuelle pour un appareil en € HT**	**TVA (%)**	**Prix forfaitaire d'une visite annuelle pour un appareil en € TTC**
barboteurs tritium modèle MARC 7000	0112162, 0151515, 0181815 et 0190904	LASEM CHERBOURG			
appareils de prélèvement d'air avec passeur type CAV-A/MSb	B110/1157, B-111/1157, B-128/0958 et B-129/0958				
barboteur tritium MARC7000	0100209	GEA CHERBOURG			
barboteur carbone 14 HAG7000	0140467				
condenseurs tritium H3R7000	3490001, 3490002 et 3470085				
barboteurs tritium modèle MARC 7000	0102011, 0112163, 0121218 et 0121219	LASEM BREST			
barboteurs carbone 14 modèle HAG 7000	0171740, 0101983, 0191945				
condenseur tritium H3R7000	3490088				
appareil de prélèvement d'air avec passeur type CAV-A/MSb	B-070/0653				
appareils de prélèvement d'air type CAV-A/Mb	B-148/0955 et C-213/1157				

échantillonneur portatif d'aérosols & d'iode	4340076, 4300227, 4300228 et 4300229				
barboteurs tritium modèle MARC 7000	0130351, 0130356, 0181814, 0112122 et 0171741	SPRS ILE LONGUE			
barboteurs carbone 14 modèle HAG 7000	0101001, 0101002, 0161529, 0141431 et 0112197				
appareils de prélèvement d'air de type CAV-A/MSb1	B-092/0656, B-093/0656, B-094/0656, B-095/0656, B-155/1060 et B-156/1060				
barboteurs tritium modèle MARC 7000	130349, 121125, 181816, 112131 et 112204	LASEM TOULON			
barboteurs carbone 14 modèle HAG 7000	171648, 112132 et 112205				
échantillonneurs portatifs d'aérosols & iodes, type AS3000	4310241, 43400072, 43400073 et 4300232				

Le prix correspond à **une visite préventive annuelle** et comprend les frais afférents à la main d'œuvre, au déplacement et à l'hébergement du technicien, aux éventuels frais de gestion et aux éventuelles pièces détachées devant être remplacées à l'occasion de cette maintenance (kit de maintenance…).

La liste des opérations à réaliser au titre de la maintenance préventive comprend à minima les items indiqués au paragraphe 2 du CCTP n° DAF_2026_001027.

- **Poste 2 maintenance corrective**

 - **Coût horaire de la main d'œuvre**

Désignation	**Coût horaire en € HT**	**TVA (%)**	**Coût horaire en € TTC**
Heure de main d'œuvre			

Le prix comprend les frais afférents à la main d'œuvre et aux éventuels frais de gestion de l'ensemble des intervenants. Ce coût horaire ne comprend pas les pièces détachées éventuelles.

- **Tarifs forfait déplacement en cas d'intervention sur site**

Forfait de déplacement (maintenance corrective)	**Prix unitaire en € HT**	**TVA (%)**	**Prix unitaire en € TTC**
Forfait déplacement aller –retour du technicien pour la maintenance sur site d'un appareil sur un site du département 50			
Forfait déplacement aller –retour du technicien pour la maintenance sur site d'un appareil sur un site du département 29			
Forfait déplacement aller –retour du technicien pour la maintenance sur site d'un appareil sur un site du département 83			

Le forfait déplacement comprend le trajet aller/retour entre l'atelier du titualire et le lieu d'intervention tous frais compris (hébergement, repas…).

- **Tarifs forfaitaire du transport des appareils (dans le cas ou le technicien du titulaire doit réparer l'appareil dans ses ateliers)**

Forfait transport (Transport comprenant l'expédition des appareils du site de l'unité bénficiaire vers les ateliers du titulaire et le retour des appareils des ateliers du titulaire vers le site de l'unité bénéficiaire)	**Prix du forfait en €uros**		
	HT	**Taux de la TVA**	**TTC**
poids ≤ 20 Kg			
20 Kg < poids ≤ 50 Kg			
50 Kg < poids ≤ 80 Kg			
80 Kg < poids ≤ 110 Kg			
Poids > 110 Kg Supplément de prix par tranche de 10 Kg supplémentaire.			

2 - Durée de garantie commerciale (exprimé en mois) La période de garantie commerciale des pièces détachées de rechange est au minimum de six mois, avec pièces, main-d'œuvre, déplacement et transport aller/retour (le cas échéant).

Durée de garantie commerciale des pièces détachées de rechange	

3 - Avance : (cf. article 8.6 du CCAP n° DAF_2026_001027)

Une avance est accordée au titulaire d'un marché lorsque le montant du bon de commande est supérieur à 50 000 euros hors taxe et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à deux mois.

Le titulaire souhaite bénéficier de l'avance :

☐ NON ☐ OUI

(Cocher la case correspondante)

4 - Environnement

Pour le type de véhicule mentionnés dans le tableau ci-dessous, indiquer la méthode utilisée ou en cas de méthodes multiples, indiquer le pourcentage d'utilisation pour les différents déplacements. (la somme des méthodes sera de 100%) :

Véhicules anciens (norme inférieure à Euro 6)	
Véhicules diesel/essence récents (norme Euro 6)	
Véhicules hybrides non rechargeables	
Véhicules hybrides rechargeables	
Véhicules 100% électriques	

Fait en un seul original, à **Le**